

RENTREE 2019
CANDIDATURE EN CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
« SPORTIVE »

ELEVE

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Adresses des responsables légaux :

Adresse mail :
Tel domicile : professionnel :
Portable :

Etablissement d'origine (adresse) :

REGIME SOUHAITE :

(Joindre une lettre si demande d'une place à l'internat)

Demi-pensionnaire : Externe : Interne :

Les candidatures en sections sportives ne sont recevables que si elles sont complétées des bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestre de troisième et d'une lettre de motivation du candidat. Le dossier est à adresser à Monsieur le **Proviseur avant le vendredi 12 avril 2019**. Tout dossier incomplet sera retourné aux représentants légaux.

L'admissibilité est prononcée par le chef d'établissement après proposition du club sportif, sur la base des appréciations et du niveau scolaire de l'élève. Une réponse vous sera adressée (positive ou négative) au plus tard fin mai.
L'admission en section sportive est validée au moment de l'affectation par les services académiques en juin. Résultat Affelnet.

OPTIONS : pas d'enseignement optionnel en section sportive

ACTIVITE SPORTIVE DEMANDEE :

(Détection des clubs au plus tard le vendredi 22 mai 2019)

Section Sportive :

- | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> VOLLEY BALL | <input type="checkbox"/> RUGBY | <input type="checkbox"/> FOOTBALL |
| <input type="checkbox"/> HANDBALL | <input type="checkbox"/> BASKETBALL | <input type="checkbox"/> AVIRON |
| <input type="checkbox"/> ESCALADE | <input type="checkbox"/> ATHLETISME | <input type="checkbox"/> CYCLISME |
| <input type="checkbox"/> SPORTS EQUESTRES | | |
- (galop n°4 minimum)

CHA :

- TENNIS (hors procédure Affelnet)
COORDONNEES DU CLUB ACCUEILLANT :

Signature
responsable légal 1 :

Signature
responsable légal 2 :

Signature
élève :

Le courrier de demande de place en internat est à adresser en même temps que le dossier de candidature en section sportive ou en classe à horaires aménagés.

L'admission à l'internat n'est pas de droit ; la réponse est fondée sur l'éloignement, des difficultés de transport, un projet spécifique.

Les places sont en suite attribuées en fonction des disponibilités et du nombre de demandes. Aussi, est il recommandé de disposer d'un bon dossier scolaire.
Une réponse vous sera communiquée, **au plus tôt** à l'occasion de votre admission en section sportive (**courant juin**) en fonction de la qualité de votre dossier et des premières estimations de places vacantes à l'internat.

